



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épinal, le 18 mai 2022

Visite du centre d'hébergement Le Renouveau : L'État et le Centre d'hébergement Le Renouveau à Épinal s'engage dans la négociation d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Présentation du Centre d'hébergement C.H.R.S

Les Centres d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant des difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Le Centre d'hébergement C.H.R.S Le Renouveau

Le centre d'hébergement Le Renouveau a pour vocation d'apporter un soutien matériel moral et psychologique à travers une action éducative aux personnes isolées et aux couples avec ou sans enfants, placés en état de difficultés matérielles, morales ou sociales.

Fonctionnement du Centre

L'équipe éducative est présente de 8h à 21h du lundi au vendredi et propose le week-end ou en soirées tout au long de l'année, des activités de nature socioculturelles, sportives, ludiques ainsi que des ateliers au cours de la semaine (fabrication de meubles en carton, réfection de petit mobilier, cuisine, randonnées), les résidents ont la possibilité de participer à des groupes d'échange une fois par mois.

La dotation globale de financement du fonctionnement attribuée par l'État au titre de l'année 2021 s'élève à 1 064 283,00 euros.

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens est un mode de relation entre le gestionnaire d'un établissement, en l'occurrence un CHRS, et les autorités de tarification, en l'occurrence, les services de l'État. Un CPOM peut concerner plusieurs établissements et services gérés par le même organisme, relevant d'une ou de plusieurs autorités de tarification et implantés sur un ou plusieurs départements.

Par ce contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, les gestionnaires de CHRS et les services de l'État, souhaitent mettre en place une stratégie commune de réponses aux besoins locaux dans la prise en charge des personnes, notamment en situation de difficultés sociales.

La signature du CPOM aura lieu en décembre 2022 pour une mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2023. Le CPOM sera le premier contrat signé sur ce type d'établissements et domaine d'intervention dans le département des Vosges.

La conclusion d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens se décline en quatre objectifs prioritaires :

- La négociation du CPOM doit permettre de mettre en cohérence les activités du gestionnaire avec les priorités de politique publique ;
- La négociation du CPOM doit également permettre d'établir les activités du gestionnaire et de ses structures qui feront l'objet d'un suivi particulier ;
- La négociation constitue l'instrument de la mise en œuvre des politiques sociales et médico-sociales sur le territoire ;
- La pérennisation ; la durée du CPOM est fixée à 5 ans.

**Cabinet
Bureau de la communication
interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr
prefet.vosges/@prefet88

Place Foch
88026 ÉPINAL Cedex

